

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
— — — —
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
— — — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La mesure prise par le gouvernement à l'égard des six journaux considérés, à tort ou à raison, comme les plus dangereux pour l'ordre social, a été approuvée par l'Univers et par la Patrie. Cette mesure est appréciée d'une manière remarquable par le Journal des Débats, où M. John Lemoine s'est chargé d'expliquer ce que la maladresse du gouvernement avait de fâcheux. Le Journal de Paris déclare qu'il considère la mesure prise comme « déplorable à tous égards. » Le National, dans un excellent article, présente des critiques qui se fondent sur les vrais principes du libéralisme. Le Siècle, la Gazette de France, le Pays, la Vérité et le Soir critiquent le gouvernement avec une certaine amertume. Le Gaulois fait remarquer « qu'il était facile au gouvernement d'éviter la faute commise. » Le Bien public pense que « le bon sens eût fait prompt justice des excès révolutionnaires et que la mesure prise donne à des brayards le rôle de martyrs. » La Liberté trouve une occasion pour reprendre cette vieille thèse de la liberté absolue, si chère à M. de Girardin, mais que les hommes politiques n'emportent pas dans leur bagage lorsqu'ils passent de l'opposition au pouvoir. Le Temps, l'Opinion nationale expriment, à l'égard de la mesure prise, plutôt des regrets que des critiques. La France, qui n'ose « regretter » la mesure elle-même, « regrette que le gouvernement ait dû la prendre. » Le Peuple français a l'effronterie de rappeler le souvenir de l'Empire, oubliant toute la législation de 1852.

Le jugement porté dans cette circonstance par la presse libérale est un avertissement utile que le gouvernement ne devra pas négliger. Il verra quels seraient ses alliés s'il voulait, ce que nous ne voulons pas croire, du reste, s'engager dans une voie de réaction. Mais que la presse libérale, si elle veut avoir près des conservateurs le crédit qui lui est nécessaire, ne se borne pas à protester contre toute mesure qui lui paraît avoir un caractère de réaction, que la presse libérale, prenant en main les intérêts de l'ordre, ait soin d'indiquer elle-même les mesures de répression que l'intérêt de la liberté commande. On risque de compromettre sa popularité en donnant au pouvoir des indications de cette nature, mais on sert la liberté en éclairant le gouvernement sur le choix qu'il convient de faire entre les différents moyens de répression.

Est-ce que les hommes de liberté ne devraient pas être les premiers et les plus énergiques à réclamer que la solde ne soit plus payée aux bataillons insubordonnés, que les chefs de bataillon en révolte avec l'autorité soient non-seulement révoqués, mais traduits devant la juridiction répressive? Est-ce que ceux qui portent, au point de vue de la liberté, un grand intérêt à l'institution de la garde nationale, ne devraient pas s'associer à notre effort et à celui de l'Opinion nationale pour obtenir que les individus privés de leurs droits de citoyen, par suite de condamnations judiciaires, soient exclus de la garde nationale? Ne nous renfermons plus dans cette politique négative qui peut, dans certaines circonstances, être la seule convenable, et qui consiste à critiquer ce qui est

mal fait, sans indiquer ce qu'il faut faire. Que le parti libéral ait un programme bien net, qu'il mette dans ce programme, non des mots et des chimères, mais des propositions qui soient à la fin des garanties pour l'ordre et pour la liberté. Le pays, à l'heure présente, éprouve un impérieux besoin d'ordre et de sécurité. Que les honnêtes gens fassent tous leurs efforts afin de donner satisfaction à ce besoin si légitime. (Le Français.)

On télégraphie de Munich, le 10 mars :
L'empereur Guillaume est attendu cette semaine.

On croit qu'il y aura de grandes fêtes en son honneur.
Les journaux disent que la Bavière recevra un huitième de l'indemnité de guerre.

Une dépêche de Mannheim annonce que le comte de Bismark, est arrivé à Berlin, et qu'il doit y préparer le retour de l'empereur Guillaume.

On lit dans la Vérité :
On s'entretient beaucoup, dans les cercles officiels de Berlin, de l'abdication prochaine de l'empereur Guillaume en faveur du prince impérial Frédéric-Guillaume de Prusse. Les personnages les plus hauts placés considèrent cette abdication comme probable.

Un télégramme de Berne, du 10 mars, porte que le mouvement pour l'évacuation des internés français dans les cantons allemands doit avoir lieu d'après le tableau général et commencer le 15 mars pour être terminé le 22 du même mois.

Les troupes françaises internées dans les cantons de Vaud, Fribourg et Valais seront évacuées par bateaux en 6 jours, par Genève et de là plus loin par la voie ferrée.

Les internés français sortis sous caution des 5 quartiers de Genève et autorisés à séjourner dans le canton, seront remis le 15 mars, au matin, entre les mains de l'autorité militaire fédérale.

NOUVELLES DE PARIS.

On lit dans la Patrie :
Une réunion d'officiers, appartenant à quatre bataillons de la garde nationale du 14^e arrondissement, a eu lieu samedi soir, dans le salon d'un commandant. Il s'agissait de prendre une détermination au sujet des sept canons placés derrière la mairie, sous la garde de cent hommes. Faut-il les garder ou faut-il les rendre à l'État? Telle était la double question à résoudre. Relativement à la première question, un capitaine a fait observer que ces canons commençaient à devenir un embarras pour la compagnie, dont les hommes se refusaient à aller autour d'eux monter, nuit et jour, une garde inutile. Il ajoutait, d'un autre côté qu'il ne voyait pas à quoi pouvait servir cette batterie à la garde nationale de l'arrondissement, qui n'a pas d'artilleurs. Tous furent de son avis. Mais il restait à savoir comment on ferait la remise de ces canons.

Il fut décidé alors qu'une commission de trois officiers irait s'entendre, à ce sujet, avec le ministre de la guerre. Ainsi la grosse question des

canons de Montrouge sera vidée bientôt, espérons-le, d'une manière pacifique.

D'autre part, on lit dans le Gaulois :
A Montrouge, la lassitude se fait aussi sentir parmi les gardiens des parcs d'artillerie. Le soleil qui brillait pendant toute la journée a fait du tort à la discipline, et nombre de postes ont été désertés par ces artilleurs improvisés qui commencent à trouver que la plaisanterie dure trop longtemps. On prétend que dans la journée d'aujourd'hui on mettra à la disposition de la municipalité de Montmartre un certain nombre de chevaux de l'artillerie pour évacuer les pièces.

A Paris, nous n'en avons pas fini avec le comité central de la garde nationale. Un certain nombre de prétendus délégués se sont encore réunis hier et ont décidé la révocation du général d'Aurelles de Paladines, en qualité de commandant en chef de la garde nationale et qu'il fallait procéder immédiatement à l'élection du général des milices parisiennes; la même Assemblée a décidé de faire afficher et distribuer aux portes des casernes de l'armée de la Loire une adresse pour éclairer les soldats sur leurs droits et leurs devoirs. Enfin, les mêmes individus ont décrété que la république étant le seul gouvernement de droit et de justice, elle ne peut être subordonnée au suffrage universel.

Le général Vinoy presse les compagnies de chemins de fer de rapatrier les gardes mobiles dans leurs départements. Les compagnies ont déjà transporté de nombreux régiments, mais elles éprouvent un double embarras: une partie du matériel est en Allemagne pour ramener les prisonniers; en outre et surtout, les Prussiens ne permettent encore qu'un petit nombre de trains tout-à-fait insuffisant. C'est ainsi que la compagnie d'Orléans n'est autorisée qu'à faire trois trains par jour entre Paris et Orléans. Néanmoins, cette compagnie a déjà pu faire partir les mobiles de la Vendée et ceux du Tarn. Avant peu de jours, tous les régiments qui prennent cette voie auront pu quitter Paris. Transport des voyageurs et marchandises, transport des mobiles de province et des marins, transport des Prussiens, dégât du matériel, destruction des ponts, diminution du nombre des trains, sections occupées ou interdites par l'ennemi, voilà de quoi recommander en ce moment les compagnies à l'indulgence du public impatient.

LA SEUR MÉLANIE.

Nous lisons dans l'Univers :
Aucun catholique n'a oublié le nom de Mélanie Mathieu, la bergère qui fut favorisée, avec Maximin Giraud, de l'apparition de la sainte Vierge, le 19 septembre 1846, sur la montagne de la Sallette, au canton de Corps, dans le département de l'Isère. Elle est maintenant âgée d'environ trente-cinq ans et vit retirée depuis longtemps dans une communauté religieuse. Nous trouvons dans les journaux religieux de province deux lettres d'elle, écrites à deux dates différentes et qui se rapportent aux événements actuels. Nous croyons que nos lecteurs aimeront à connaître ces lettres, dont l'authenticité n'est pas douteuse, et nous les reproduisons en leur entier sans aucune suppression.

« 1^{er} septembre 1870.

» Ma chère et bien-aimée Mère,
» Que Jésus soit aimé de tous les cœurs!
» Cette lettre est non-seulement pour vous, mais aussi pour tous les habitants de Corps, mon bien-aimé pays.

» Un père de famille très-amoureux de ses enfants, et voyant qu'ils oubliaient leurs devoirs, qu'ils s'écartaient de la loi qu'il leur avait donnée, qu'ils devenaient ingrats, résolu de les punir sévèrement. L'épouse du père de famille demanda grâce, et en même temps elle se rendit auprès des deux plus jeunes enfants du père de famille, c'est-à-dire des deux plus faibles, les plus ignorants de toute la famille. L'épouse, qui ne peut pas pleurer dans la maison de son époux (qui est le ciel), trouva dans les champs de ses misérables enfants des larmes en abondance; elle dit ses plaintes et ses menaces si on ne revient pas, si on n'observe pas la loi du maître.

» Le petit et bien petit nombre embrasse la réforme du cœur et s'attache à l'observance de la sainte loi du père de famille; mais le plus grand nombre reste dans le crime et s'y enfonce encore plus. Alors le père de famille envoie des châtiments pour les faire revenir de cet endurcissement. Ces malheureux enfants, croyant se soustraire au châtiment, prennent et rompent la verge qu'ils voient qui les frappe, au lieu de tomber à genoux, demandant grâce et miséricorde, et surtout promettant de changer de vie. Enfin le père de famille est encore plus irrité, et prend une verge plus forte, et frappe et frappera jusqu'à ce qu'on le connaisse, qu'on s'humilie, qu'on implore miséricorde auprès de Celui qui règne sur la terre et dans les cieux.

» Vous l'avez compris, chère Mère, et chers habitants de Corps, ce père de famille, c'est Dieu. Nous sommes tous ses enfants. Ni vous ni moi ne l'avons aimé comme nous l'aurions dû; nous n'avons pas observé ses commandements comme il le faut; maintenant le bon Dieu nous punit. Nous avons un grand nombre de nos frères soldats qui meurent, et des villes entières réduites à la misère; et ce n'est pas fini si on ne se tourne pas vers Dieu. Paris est coupable et bien coupable, puisqu'il a récompensé un méchant homme qui a écrit un livre contre la divinité de Jésus-Christ. Les hommes n'ont qu'un temps pour se livrer au péché; mais Dieu, qui est éternel, châtie les méchants. Dieu est irrité de la multiplicité des péchés, et parce qu'il est presque méconnu et oublié. Maintenant, qui pourra arrêter la guerre qui fait tant et tant de malheureux en France, et qui va bientôt commencer en Italie, etc., etc.? Qui pourra arrêter ce fleau de la guerre?

» Il faut : 1^o Que la France reconnaisse dans cette guerre que c'est purement la main de Dieu; 2^o Qu'elle s'humilie et demande de cœur et d'âme pardon de ses péchés; 3^o Il faut qu'elle promette sincèrement de servir le bon Dieu de cœur et d'âme, d'observer ses commandements sans respect humain. Il y a des personnes qui prient et demandent au bon Dieu le succès de nos Français. Ce n'est pas cela que veut le bon Dieu; il veut la conversion des Français. La très-sainte Vierge est venue en France, la France ne s'est point convertie. Elle est plus coupable que les autres nations.

Si elle ne s'humilie pas devant le bon Dieu, elle sera grandement humiliée, et Paris, ce foyer de la vanité et de l'orgueil, qui la trouvera, cette ville, si des prières ferventes et continuelles ne montent vers le cœur du bon Maître ?

» Je me rappelle avec bonheur, bien chère Mère et bien-aimés habitants de mon cher pays, je me rappelle ces ferventes processions que vous faisiez sur la montagne de la Salette pour que le choléra n'atteignît pas votre pays; et la sainte Vierge entendit vos ardentes prières, vos pénitences, et tout ce que vous faisiez pour l'amour de Dieu. Je pense, j'espère que maintenant, encore plus, vous devez faire vos si belles processions pour le salut de la France. Je veux dire afin que la France se retourne vers le bon Dieu, car il n'attend que cela pour retirer la verge dont il se sert pour flageller son peuple rebelle. Prions donc beaucoup, oui, prions; faites vos processions comme vous les faisiez en 1846 et 1847. Croyez que Dieu vous écoutera; il écoute toujours les prières sincères des cœurs humbles. Prions ensemble, prions et prions toujours. Je n'ai jamais aimé Napoléon, parce que j'ai dans ma mémoire son histoire entière. Puisse le divin Sauveur du monde lui pardonner tout le mal qu'il a fait et qu'il fait encore !

» Rappelons-nous que nous sommes créés pour aimer et servir le bon Dieu, et que sans cela il n'y aurait pas de vrai bonheur. Que les mères élèvent chrétiennement leurs enfants, car le temps des tribulations n'est pas fini. Si je vous en dévoilais le nombre et les qualités, vous en resteriez étourdis; mais je ne veux pas vous effrayer. Ayez confiance en Dieu, qui vous aime. Prions, prions, et la douce, la bonne et la tendre Vierge Marie sera toujours avec nous; la prière désarme la colère de Dieu; la prière est la clef du paradis. Prions pour nos soldats; prions pour tant de mères désolées de la perte de leur fils. Consacrons-nous à notre bonne Mère du Ciel. Prions, prions pour ces aveugles qui ne voient pas que c'est la main de Dieu qui poursuit la France en ce moment. Prions beaucoup et faisons pénitence. Soyez tous très-attachés à la sainte Vierge et au Saint-Père, qui est le Chef et le Vicaire visible de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre; dans vos processions, dans vos pénitences, priez beaucoup pour lui. Enfin, soyez tous en paix, aimez-vous comme des frères, promettant à Dieu que vous observerez ses commandements, et observez-les en vérité, et par la miséricorde divine vous serez heureux, et vous ferez une bonne et sainte mort, que je vous souhaite à tous en vous mettant sous la protection de l'auguste Vierge Marie.

» Sœur MARIE DE LA CROIX. »

« Castellamare (1), 29 novembre 1870.

» Ma bien chère mère,

» Que Jésus soit béni de tous les cœurs !

» J'ai reçu votre bonne lettre. Je suis très-peinée si le mari de Julie part pour la guerre. Que faire ? Il faut se soumettre à la volonté du divin Maître et faire tous les sacrifices qu'il nous impose en esprit d'expiation; devant le bon Dieu nous sommes coupables, qui d'une manière, qui de l'autre.

» Vous me dites que je suis heureuse de savoir ce qui doit arriver à notre pauvre France. Réjouissez-vous de ne rien savoir. Il y a vingt-quatre ans que je savais que cette guerre arriverait; il y a vingt-deux ans que je disais que Napoléon était un fourbe, qu'il ruinait notre pauvre France; mais au dire des grands savants, j'étais une illusionnée, la France était une nation forte, Napoléon était...

» Aujourd'hui qui est illusionné ? Où est la force de la France ? Quand le bon Dieu, pour la punir, s'est retiré d'elle, elle est dans l'aveuglement, elle est dans l'étourdissement, elle est dans la division. Mais le mal est-il arrivé tout d'un coup ? Non, chère Mère. Mais ce n'est pas ici le lieu de dévoiler à des séculiers comment il est venu ce mal. Je vous dirai seulement que si un étranger allait dans une famille et donnait aux enfants des lois contraires aux lois du père qui en est le chef, si les enfants acceptaient ces lois et laissaient celles données par leur père, ces en-

fants feraient preuve de peu d'amour pour leur père et mériteraient un châtement. C'est ce qui est arrivé en France. Un ITALIEN, un... tout en se disant catholique, anéantissait peu à peu la loi de Dieu, réformait les écoles à sa mode diabolique, faisait introduire des mauvais livres, et les faisait lire à la jeunesse, etc., etc.

» Ainsi le monde se corrompait et devenait mauvais, et ceux qui avaient des yeux ne voyaient pas; c'est-à-dire ceux qui auraient dû s'opposer à cela, laissaient faire. Malheur à ces personnes-là. Ce ne sont pas mes paroles, mais les paroles de la Vierge qui pleurait en annonçant les fléaux au monde. Je le redis, malheur ! Malheur aux chefs du peuple de Dieu ! Malheur à ceux à qui les âmes sont confiées et qui les laissent perdre !

» Vous, peuple de nos montagnes, attachez-vous fortement à la loi de Dieu; observez ses commandements jusqu'à la mort; vivez dans l'union et la charité de Jésus-Christ; aimez la Vierge Marie; après Dieu elle vous est tout. Faites vos processions avec l'esprit de foi, priez pour la France coupable; priez pour notre Saint-Père le Pape Pie IX, notre chef, le Vicaire de Jésus-Christ. Fuyez les personnes qui vous en parlent mal. Parler mal du Saint-Père, c'est parler mal de Jésus-Christ.

» Vous avez peut-être entendu parler de Garibaldi; sachez que c'est un homme, ou plutôt un homme de mal. Il fait ce que le diable ferait s'il avait un corps. La France a commis un autre crime en l'appelant pour aide. Hélas ! il aide au démon pour faire perdre la foi à ceux qui en ont encore un peu, et pour attirer entièrement les malédictions du bon Dieu sur le pauvre peuple.

» Enfin, la France reconnaîtra-t-elle la main de Dieu, ou bien veut-elle être anéantie ? Prions, prions beaucoup; ne cessons pas de prier et de demander miséricorde.

» Agréez l'hommage du respect avec lequel je suis, ma bien chère Mère, votre très-attachée fille.

» MARIE DE LA CROIX. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

M. Thiers a donné dimanche soir, à Bordeaux, un grand dîner au corps diplomatique. Il est parti le lendemain pour Versailles.

C'est à la préfecture de Seine-et-Oise qu'il s'installera, et c'est là que se tiendront les conseils de cabinet.

Le premier conseil des ministres a eu lieu mardi, à trois heures.

— L'ouverture de l'Assemblée nationale à Versailles paraît fixée, d'une manière définitive, au 25 mars.

— M. Pouyer-Quertier, rentré à Paris, s'est installé au ministère des finances. Son premier soin a été de rappeler à leur poste les fonctionnaires de son département qui se trouvaient en congé. On s'attend à d'importantes réformes. L'administration de la Monnaie sera, nous assure-t-on, de la part du nouveau ministre, l'objet d'une attention spéciale.

M. le ministre des finances est parti pour Rouen, afin de régler avec l'administration prussienne les questions de contributions et réquisitions.

— L'Indépendance belge croit que, dans les négociations qui vont s'ouvrir à Bruxelles pour la rédaction définitive du traité de paix, l'Allemagne sera représentée par M. Balan, ministre de la Confédération du Nord à Bruxelles. On adjoindrait à ce diplomate M. le comte d'Arnim, ministre de la Confédération à Rome.

— On dit que l'École d'application de Metz va être transférée à Arras.

D'un autre côté, il paraît que la Faculté de médecine de Strasbourg vient d'être transférée à Tours.

Une autre source d'informations prétend que l'École de médecine de Strasbourg sera probablement transférée à Lyon.

— Une dépêche télégraphique nous annonce que Blois a été complètement évacué dimanche. Le 45^e de marche, précédé de la gendarmerie, est entré immédiatement dans le faubourg de Vienne.

Le capitaine La Galinerie part pour Orléans, qui doit être évacué, dit-on, le 18.

— L'étrange arrêté qui suit a été affiché mercredi dans les rues de Nancy.

« Nous, commandant d'étapes de la ville de Nancy, décrétons :

» Chaque soldat français portant l'uniforme est obligé de saluer tous les officiers et tous les employés militaires supérieurs allemands de la manière indiquée par l'instruction. Tout contrevenant sera arrêté et puni.

» De même nous attendons de chaque officier ou employé militaire français sortant en uniforme qu'il salue le premier les officiers et les employés militaires supérieurs allemands. Tout contrevenant sera banni de la ville.

» Tous les officiers et tous les employés militaires supérieurs allemands sont priés de veiller avec la dernière sévérité à l'exécution des présents ordres, en faisant arrêter immédiatement les contrevenants et en les amenant au poste le plus rapproché.

» Nancy, le 6 mars 1871.

» Le commandant d'étapes,

» SCHARLOW, lieutenant-colonel. »

— La Liberté donne quelques détails complémentaires sur la catastrophe de Puteaux. Les suites en seraient moins graves que ne le faisait craindre le récit du Figaro. On évalue à trente le nombre des victimes. A une heure du matin on avait déjà retiré douze cadavres et un grand nombre de blessés. Treize voitures du train allemand sur trente-trois auraient échappé au désastre.

Une des causes de cet accident est la nécessité à laquelle se croient condamnées les autorités allemandes de faire évacuer la nuit leurs troupes, pour se soustraire aux manifestations hostiles dont elles sont l'objet de la part des populations riveraines de la voie pendant toute la durée du parcours. Nous croyons, en outre, que le télégraphe n'est pas rétabli le long de la voie, et que par conséquent, le passage des trains ne peut être signalé aux stations suivantes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les journaux de Nantes annoncent que M. Gauja, ancien préfet de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, est appelé à la préfecture de la Vendée.

Au moment où, dans plusieurs départements, la peste bovine fait de grands progrès, nous croyons utile de placer sous les yeux des intéressés les renseignements suivants :

« Un animal frappé du typhus se reconnaît facilement à l'ensemble des symptômes suivants : Attitude immobile, dos voûté, membres convergents sous le corps, tête portée en avant, fixe, oreilles tombantes en arrière, jetage nasal, bouche écumeuse, tête branlante, grincement des dents, respiration précipitée, bruit de cornage, tremblements généraux, diarrhée très-abondante et fétide, gonflement de la région dorsale par des gaz accumulés sous la peau, abaissement de la température du corps, faiblesse extrême, prostration, stupeur, coloration rouge foncé avec marbrure de la membrane du vagin, tarrissement du lait. »

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur,

Vu les nombreux faits d'ivrognerie qui troublent incessamment la tranquillité publique,

Rappelle aux débitants de boissons qu'il leur est expressément défendu de recevoir dans leurs maisons des gens ivres et de leur donner à boire.

Tous les contrevenants seront poursuivis rigoureusement et leurs établissements pourront être fermés.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 mars 1871.

Le Maire, R. BODIN.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Wiesbaden, 13 mars. — Le général Mac-Mahon est parti aujourd'hui, se rendant en France.

Zurich, 12 mars. — Les émeutiers de la nuit de samedi ont renouvelé leur attaque sur la maison de protection, à l'effet de délivrer les prisonniers. Les troupes ont reçu l'ordre de faire feu sur eux

et deux d'entre eux ont été tués. Ils ont eu en outre neuf blessés.

Berlin, 13 mars. — La Gazette de l'Allemagne du Nord dit, à propos des traitements infligés aux Allemands qui retournent en France pour régler leurs affaires ou pour les reprendre :

« Nous avons conclu la paix et nous voulons la maintenir sincèrement et honorablement, en supposant que le peuple français la maintienne également. Mais si le gouvernement français ne réprime pas les abus à cet égard et ne protège pas les Allemands paisibles qui ne violent aucune loi, nous serons obligés de prendre une décision sur la question de représailles. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

GRANDE VENTE DE MEUBLES,

Dépendant de la succession de M^{me} la comtesse DE CAEN, au Prieuré, commune de Saint-Georges-le-Thourel, canton de Gennes.

Le dimanche 19 mars 1871, à onze heures du matin, et jours suivants, il sera procédé à la vente du mobilier dépendant de la succession de M^{me} la comtesse de Caen.

Seront vendus les objets dont le détail suit :

Meubles de salon et de chambres à coucher, literie, glaces, fauteuils, divans, linge de ménage, draps, serviettes, essuie-mains, batterie de cuisine, vaisselle, porcelaine, cristaux, vins en cercles et en bouteilles, liqueurs, cognac, vins fins, champagne; — grande voiture de voyage, coupé, grand tilbury, carriole anglaise, tombeau, un cheval, harnais, etc.

Paiement comptant, plus 5 0/0.

La propriété du Prieuré se trouve à 6 kilomètres environ de la gare des Rosiers et à 4 kilomètres de Gennes.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (11)

Etudes de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur; et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

GRANDE VENTE

AUX ENCHÈRES,

Après décès,

DE

ROUENNERIE ET BONNETERIE

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 9 janvier 1871, dans le magasin du sieur Vergue, ancien marchand à Montsoreau,

Le dimanche 19 mars 1871, à onze heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu.

Il sera vendu :

Des pièces de mérinos noirs et fantaisie, tartan, popeline, indienne, toile, grande quantité de pantalons, vestes, blouses, mouchoirs, gilets de laine, plusieurs pièces de calicot et de flanelle, cravates, foulards, bonnets, chemises, limousines, couvertures et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

VENTE

DE 27 CHEVAUX

Dont partie proviennent des réquisitions faites chez les propriétaires.

Le samedi 18 mars 1871, à une heure du soir, sur la place du Charbonnet, il sera procédé, par M. le Receveur des Domaines à Saumur, à la vente aux enchères publiques de 27 chevaux dont partie proviennent des réquisitions faites chez les propriétaires.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0 pour frais de timbre et d'enregistrement.

Saumur, le 14 mars 1871.

Le Receveur des Domaines,

(16) ROBERT.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON avec jardin, écurie et remise, rue Cendrière, à Saumur. S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué. (17)

M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, demande un premier clerc.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

(1) C'est la première fois depuis vingt ans, à notre connaissance, que la résidence de Mélanie est clairement indiquée.